

Image not found or type unknown



Retrait de nationalité suite à démarches administratives

Par **yanisdesavoie**, le **27/02/2016** à **22:47**

Bonjour, rnrnY a-t-il un risque de perdre la nationalité française acquise par décret pour n'avoir pas déclaré à Reze un projet de mariage avec un étranger, projet formulé à la mairie pendant la procédure de naturalisation mais, au final, le mariage n'a eu lieu qu'après la date d'acquisition de la nationalité ?rnrnMerci.rnrnCordialement.